
Nombre de membres

Séance du lundi 25 juin 2018

en exercice: 14

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Daniel

Présents : 11

FROGER

Votants: 11

Sont présents: Daniel FROGER, Guy LATHÉLIZE, Annie ETOILE, Bertrand CODRON, Gaëtan GAGNANT, Romain COURTIER, Hugues COURTIER, Delphine CODRON, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Frédéric GAGNANT, Benoit CODRON

Représentés:

Excuses:

Absents: Jules CLERGER, Jean-Christophe ETOILE, Hervé LEGENDRE

Secrétaire de séance: Gaëtan GAGNANT

Le Maire averti le Conseil qu'une délibération a été rattachée au Conseil du 12 avril 2018, cette délibération concerne une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural et devait être déposée au Département avant le 30 avril 2018.

Le Conseil municipal, accepte cette demande de subvention.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la réunion du 12 avril 2018

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 12 avril 2018, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

FINANCES: CEIDF Emprunt 19 ans - DE 2018 018

Monsieur Le Maire rappelle que pour financer son programme d'enfouissement des réseaux de la rue neuve et de rénovation de la salle polyvalente,

il est opportun de souscrire un emprunt d'un montant total de 150 000€.

Le Conseil Municipal de VILLEROY, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** des membres présents

-de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Ile de France, un emprunt d'un montant de 150 000 Euros.

Les conditions financières sont les suivantes :

Prêt à taux fixe

Durée 19ans

Périodicité trimestrielle

Base de calcul des intérêts 30/360

Amortissement du capital Amortissement progressif (échéances constantes)

Frais de dossier 120€

Taux 1.66%

- Autorise le Maire à signer tous documents correspondant à cet emprunt

FINANCES: AADEC Demande de subvention - DE 2018 019

Après exposé du Maire, les membres présents ou représentés du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité,**

Acceptent de participer aux frais d'organisation d'une manifestation inter-villages des enfants.

Décident de verser la somme de 180,00€ à l'association AADEC DE Charny.

PERSONNEL: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - DE 2018_020

Après exposé du maire, le conseil municipal, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés, **Accepte** le projet de convention de Mise à disposition de personnel pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018.

Autorise le Maire à signer cette convention

RECENSEMENT 2019: Nomination d'un coordonnateur communal - DE 2018_026

Après exposé du Maire, Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, décide, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, de nommer Monsieur Guy LATHÉLIZE, coordonnateur communal pour l'enquête Recensement 2019

TRAVAUX: travaux école 2018 - DE 2018_021

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, décide, **à l'unanimité** des membres présents, d'accepter le devis établi par Monsieur LEBON de 6 472,54€ TTC pour la réfection de la classe de cours préparatoire

TRAVAUX: restauration du local communal 16,rue neuve

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal souhaite faire établir le bornage de la parcelle afin de définir la surface possible à utiliser. Une demande sera faite auprès d'un géomètre.

SDESM: Projet d'enfouissement des réseaux de la rue du puits - DE 2018_022

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne;

Considérant que la commune de Villeroy est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM);

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue du puits.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 68 555,00€ HT pour la basse tension,

à 49 011,00€ TTC pour l'éclairage public, à 45 265,00€ TTC pour les communications électroniques.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés:

APPROUVE le programme des travaux et les modalités financières.

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue du puits.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux..

AUTORISE le maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

TRAVAUX: Salle Polyvalente - Rénovation des huisseries - DE 2018_023

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, décide, **à l'unanimité** des membres présents, d'accepter le devis établi par la société S.M.A. de 61 647,35€ TTC pour la rénovation des huisseries de la salle polyvalente

TRAVAUX: Programme d'aide aux communes de moins de 2000 habitants pour l'entretien de leur voirie

Le Maire informe le Conseil que le Département de Seine-et-Marne attribue la commune une aide forfaitaire de 981,00 € pour l'entretien des voiries communales. Cette somme, qui doit être utilisée avant la fin de l'année, pourrait éventuellement servir à l'acquisition d'une lame de déneigement.

PLU: Point sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune

Le Maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu le 11 juin 2018 avec les Personnes Publiques Associées et Consultées (PPAC). Une réponse des PPAC devrait être apportée courant septembre 2018

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE CREGY LES MEAUX - DE 2018_024

Après exposé du Maire, les membres présents ou représentés, du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Acceptent la convention entre le Syndicat intercommunal du collège de Crégy les Meaux et la commune de Villeroy

Autorisent le Maire à signer cette convention

AGEDI Protection des données RGPD - DE 2018_025

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé., M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **décide**

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

SIFM demande de retrait de la commune de Villeroy - DE 2018_027

Vu le code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-19,

Vu l'adhésion de la commune de Villeroy au Nouveau Syndicat Intercommunal de la Plaine de France, pour le transfert de certaines compétences (collecte des déchets),

Vu la fusion de Nouveau Syndicat de la Plaine de France et du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Messy, Gressy, Saint-Mesmes et Nantouillet, portant création du Syndicat France et Multien depuis le 1er janvier 2014.

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal France et Multien,

Considérant que la collecte des déchets est reprise par la communauté de communes Plaines et Monts de France,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de diminuer les coûts de fonctionnement du budget communal,

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal **à la majorité** des membres présents ou représentés

DEMANDE au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal France et Multien le retrait de la commune de Villeroy au 31 décembre 2018

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables et comptables s'y afférant

QUESTIONS DIVERSES

- **Vidéosurveillance**

Compte-rendu est fait sur la visite à Vinantes du système de vidéosurveillance.

Madame Etoile signale qu'un rendez-vous est prévu le 29 juin 2018 à 9h avec la société ibs'on

- **Région Ile de France** Projet de service public de location de VAE

Le Maire fait part du projet de mise en place d'un service public de location de vélos à assistance électrique (VAE)

- **Conseil départemental** Changement de Président

Le Maire annonce au Conseil que suite à la démission de Député de Monsieur Jégo, Monsieur Thiériot, Député suppléant est obligé de démissionner du poste de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne. Un nouveau Président sera élu courant juillet 2018.

- **Syndicat intercommunal du lycée professionnel de Claye-Souilly**

Le Maire fait part d'une demande de participation aux frais de fonctionnement du Syndicat du lycée professionnel "Le champ de Claye". La commune ne participe à aucun syndicat de lycée.

- **Remerciements des associations**

Le Maire fait part au Conseil que 3 associations ont remerciées la commune pour le soutien financier à l'association. Les associations qui ont remerciée: Perspactiv...Emploi, La croix rouge française, les restos du coeur.

- **Photos aériennes de la commune**

Le Maire rappelle que les dernières photos aériennes de la commune datent de 30 ans, peut-être serait-il le moment de prendre de nouvelles photos pour voir l'évolution du village.

- **Cimetière**

Le Maire informe le Conseil que la procédure de reprise des concessions suit son cours une réunion avec les pompes funaibres aura lieu jeudi 28 juin à 14h.

Séance levée à 23h05